 **Conseil Municipal du 15/12/ 2020**

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**COMPTE RENDU**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre de conseillers  en exercice | Présents | Excusés avec pouvoir | Absent |
| 15 | 12 | 3 | 0 |

Approbation du PV du 17 novembre 2020

Claude Didier demande une modification du PV du 17 novembre sur le rendu acte relatif aux décisions d’urbanisme. A la place de : « Claude Didier informe que les 8 refus ne sont passés ni à la commune, ni à l’ABF, ni devant l’archi-conseil, c’est-à-dire sans aucun accompagnement préalable. Et sur les 8, 7 sont dans le secteur de l’ABF », il propose : «Claude Didier informe que sur les 8 refus de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux, 7 sont dans le périmètre du SPR et sont des dossiers qui concernent des habitants qui n'ont demandé à bénéficier d'aucun accompagnement préalable, ni du service de l'urbanisme, ni de l'architecte conseil ». Proposition adoptée à l’unanimité.

Le procès-verbal du conseil du 17 novembre 2020 est adopté à l’unanimité

**Décision modificative n°3 Budget général M14**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, vote la décision modificative N°3 de la M14 des virements de crédits inscrits au budget de fonctionnement et au budget d’investissement.

**Décision modificative n°1 Budget de l’eau et assainissement : note explicative**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, vote la décision modificative N°1 de la M49 des virements de crédits inscrits au budget de fonctionnement et au budget d’investissement.

**Budget général- M14- Autorisation d’engagement des crédits d’investissement 2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :

* de faire application de l’article L.1612-1 du CGCT à hauteur de 25 % du budget d’investissement 2020 voté à 782 030 €, soit 195 507 € ;
* d’autoriser le maire à engager, liquider, mandater les dépense s’investissement pour les opérations suivantes :
  + Aménagement rue des Alpages (100 000 €) ;
  + Autres aménagements de voirie et réseaux (65 000 €) ;
  + Autres investissements bâtiments-équipements -matériels (30 507 €) ;
* de dire que la présente délibération donnera lieu à l’inscription de toutes les dépenses mandatées au budget primitif M14 2021.

**Budget de l’eau et assainissement - M49 - Autorisation d’engagement des crédits d’investissement 2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :

* de faire application de l’article L.1612-1 du CGCT à hauteur de 25 % du budget d’investissement 2020 voté à 672 441 €, soit 168 110 € ;
* d’autoriser le maire à engager, liquider, mandater les dépense s’investissement pour les opérations suivantes :
  + complément mise en séparatif pied de Mens (90 000 €) ;
  + autres travaux sur les réseaux eau potable et assainissement (70 000 €) ;
  + achats de compteurs et matériels (8 110 €).
* de dire que la présente délibération donnera lieu à l’inscription de toutes les dépenses mandatées au budget primitif de l’eau et assainissement 2021.

DISPOSITIF D’AUTODIAGNOSTIC ENERGETIQUE des logements et bâtiments

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :

* de valider le programme d’autodiagnostic, joint en annexe, proposé par la société Kerléa pour un montant total de 3500€;
* d’autoriser le maire à demander les subventions les plus élevées possibles auprès de la communauté de communes et de tout autre organisme ;
* d’autoriser le maire à signer tous les documents relatifs au dispositif d’autodiagnostic thermique ;
* d’inscrire cette dépense au budget de fonctionnement chapitre 11 (article 611).

CHANTIER JEUNES 2020 : rectificatif à la délibération du 7 juillet 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :

* de rectifier la délibération du 7 juillet 2020 (n°2020-07-35);
* de valider la mise en place d’un chantier jeune pour 2020 pour 5 jeunes à hauteur de 200 € par jeune ;
* d’autoriser le maire à solliciter une subvention à la communauté de communes via le Département selon les modalités définies dans le cadre du contrat territorial jeunesse ;
* d’inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune pour 2020.

ACQUISITION de l’Ex-silo à la coopérative Dauphinoise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :

* d’autoriser l’acquisition par la commune de la parcelle AM3 au lieudit les Aires pour un montant de 75 000 € à la société Oxyane ou tout personne morale s’y substituant ;
* d’autoriser le maire à signer l’acte de vente à intervenir ;
* d’autoriser le maire à signer tout document utile à cette cession.
* d’inscrire cette dépense au budget d’investissement chapitre 21 (article 211-2).

Prochain Conseil Municipal 26 janvier 2021 à 18h30

Fin de séance 19H50 heures